Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID: 069-216900647-20230406-CM2023_23-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

Le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

<u>Membres présents</u>: Philippe MARION; Yves RACHEDI; Marie-Thérèse DARIER; Serge DREVON; Carmen SENTA-LOYS; Christian MEA; Béatrice TRANCHAND; Youri LAROCHE; Sophie CETIN; Martine MOUTON; Valérie MIGNOT; José GARCIA; Sandrine SALANEUVE; Kati BOUDIER; Jérôme MORGANT; Laura MOUNIER; Isabelle DESCHAMPS; Sylvie DIANI; Eric MOUNIER; Gaëlle FRERY-RIGALDIES; Magalie VEYRIER

<u>Membres absents</u>: Mégane ROMAND; Alexandre MARZUCCHI; Jocelyn GABRY; Annick SOUCHON-MARTINET; Cécile MICHEL; Stéphane BOULAHBAS

<u>Pouvoirs</u>: Mégane ROMAND à Carmen SENTA-LOYS; Alexandre MARZUCCHI à Yves RACHEDI; Jocelyn GABRY à Youri LAROCHE; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION; Cécile MICHEL à Eric MOUNIER; Stéphane BOULAHBAS à Magalie VEYRIER

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 21 Nombre de voix : 27

Date de Convocation: 29 mars 2023

Secrétaire : Sophie CETIN

<u>2023-23 RENOUVELLEMENT DU FINANCEMENT DU POSTE D'INTERVENANT SOCIAL EN PARTENARIAT AVEC VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION ET FRANCE VICTIMES 38 APRESS – 2023-2025</u>

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention;

Considérant que les communes du territoire se sont accordées pour cofinancer un poste d'intervenant social sur le territoire qui sera porté par l'association France Victimes 38 APRESS ;

Considérant que l'intervenant social interviendra au commissariat de police de Vienne et dans les brigades de Gendarmerie qui dépendent du ressort des communes du territoire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1^{er}: D'approuver le financement du poste d'intervenant social à hauteur de 1 000,00 € pour la commune ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre Vienne Condrieu Agglomération, France Victimes 38 APRESS et les 30 communes du territoire de l'agglomération.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID: 069-216900647-20230406-CM2023_23-DE

Pour extrait conforme, Condrieu, le 6 avril 2023

Le Maire, Philippe MARION

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :

0 6 AVR. 2023

- Enregistré en Préfecture le :- Affiché le :

Le secrétaire de séance, Sophie CETIN